



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
08/02/2024

Date d'affichage :
14/02/2024

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 18
Excusés-représentés : 4
Votants : 22
Excusés : 1
Absents : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 8 février 2024.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, Mme LOYER Evelyse, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme VANRUMBEKE Patricia, Mme RUSCART Delphine, M CRESPEL Jean, Mme DELORY Claire, M BOCQUILLON Sébastien, MARCHAND Nicolas.

Etaient excusés-représentés :

M GANTIEZ Christian représenté par Mme MASUREL Anne
Mme LENAIN Manon représentée par Mme BOURBOTTE Nathalie
M SIX Philippe représenté par Mme DELORY Claire
M FOUCART Bruno représenté par M BOCQUILLON Sébastien

Etait excusé : M DUTHOIT Valentin

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : 06/2024

Objet : Tarifs périscolaires - Modification

Vu la délibération n° 66 du 5 décembre 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs des services périscolaires afin de prendre en compte l'inflation des coûts liés au service (fourniture de repas, énergie, masse salariale).

Madame l'Adjointe aux Affaires Scolaires et la commission Jeunesse et Culture réunie le 29 janvier 2024 proposent les tarifs des temps périscolaires organisés par la commune, suivants :

Restauration scolaire - Tarifs au 1er Mars 2024

Quotient familial	Habitants Houplin-Ancoisne	Extérieurs	"Repas" PAI
<500	1 €*	1 €*	1€
<800	1 €*	1 €*	1€
<1100	1 €*	1 €*	1€
< 1500	1 €*	1 €*	1€
>1500	3,30 €	4,40€	1€

*Tarifs subventionnés par l'État dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ ».

Grille de tarif hors conventionnement avec l'État

Quotient familial	Habitants Houplin-Ancoisne	Extérieurs
<500	1,13€	2,54 €
<800	1,65€	3,16 €
<1100	2,18€	3,60 €
< 1500	3,27€	4,30 €
>1500	3,30 €	4,40 €

Garderie - Tarifs au 1er Mars 2024

Quotient familial	Par 1/4 heure
<500	0,35€
<800	0,37€
<1100	0,40€
< 1500	0,45€
>1500	0,45€
Extérieurs scolarisés dans la commune	+0,25€ en sus du tarif modulé

Mercredis récréatifs - Tarifs au 1er Mai 2024

Quotient familial	Journée avec repas	Matin avec repas	½ journée sans repas
<500	8,25	6,45	3,22€
<800	9,45	7,65	4,42€
<1100	10,95	8,90	5,62€
<1500	12,15	10,15	6,83€
> 1500	12,15	10,15	6,83€
Extérieurs scolarisés dans la commune	+ 4,20€ en sus du tarif modulé	+3,15€ en sus du tarif modulé	+2,10€ en sus du tarif modulé

Ceci exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ avec 21 voix pour et 1 contre (M FOUCART)

Le Conseil Municipal

DÉCIDE

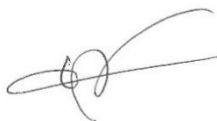
- **D'ADOPTER** La grille tarifaire ci-dessus pour les services de cantine et de garderie à compter du 1er mars 2024,
- **D'ADOPTER** La grille tarifaire ci-dessus pour les mercredis récréatifs à compter du 1er mai 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,



D. RUSCART

LA MAIRE,




D. GANTIEZ